



PACTE DU POUVOIR DE VIVRE

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

AMBITION ET COHÉRENCE POUR DONNER
À CHACUN.E LE POUVOIR DE VIVRE

Avril 2023

INTRODUCTION

PAGE 4

1 - MOBILITÉ ET ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS : LES SOLUTIONS POUR CONJUGUER SANTÉ, CLIMAT ET JUSTICE SOCIALE

PAGE 5

1/ UNE TARIFICATION UNIQUE ET ATTRACTIVE : POUR UN TICKET MOBILITÉ DURABLE

P. 6

2/ RENFORCER LE MALUS AU POIDS DES VÉHICULES POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE

P. 6

3/ POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES ALTERNATIVES

P. 7

2 - RÉNOVATION : INSTAURER LE ZÉRO RESTE À CHARGE ET DÉPLOYER LE TIERS INVESTISSEMENT

PAGE 8

1/ POUR UN ZÉRO RESTE À CHARGE POUR LES MÉNAGES TRÈS MODESTES ET MODESTES

P. 9

2/ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TIERS INVESTISSEMENT POUR MASSIFIER LA RÉNOVATION GLOBALE POUR LES MÉNAGES MOYENS

P. 9

3 - ALIMENTATION : LA RESTAURATION COLLECTIVE COMME AMORTISSEUR SOCIAL ET ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAGE 11

1/ FAIRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE UN AMORTISSEUR SOCIAL ET UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

P. 11

2/ AMÉLIORER LE FONDS D'AIDE ALIMENTAIRE DURABLE [PROGRAMME MIEUX MANGER POUR TOUS]

P. 12

3/ RECONNAÎTRE LA MISSION ALIMENTATION DES CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

P. 13

4 - RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES DU QUOTIDIEN GRÂCE À L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ

PAGE 14

5 - ÉVALUER LES FINANCES PUBLIQUES : POUR UN BUDGET VERT ET SOCIAL

PAGE 15

ORGANISATIONS DU PACTE DU POUVOIR DE VIVRE



LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

INTRODUCTION

Pour des millions de citoyennes et citoyens, l'inflation, de la pauvreté, du changement climatique, de l'exclusion sont la réalité du quotidien... Cette réalité doit nous conduire à agir avec ambition et cohérence.

Les organisations du Pacte du pouvoir de vivre sont aux côtés des femmes, hommes et enfants qui cherchent au quotidien à pouvoir vivre dignement. Ce constat les pousse à s'engager pleinement dans la lutte contre la pauvreté pour en faire un objectif central des prochaines années. Or ce sont ces mêmes personnes qui sont et seront les premières victimes du changement climatique. Aussi il n'est plus possible de considérer que les enjeux environnementaux ne sont pas des enjeux de court terme.

Pour le Pacte du pouvoir de vivre, il n'y a pas de choix possible entre ces deux défis. Nous avons l'obligation d'articuler la lutte contre la pauvreté avec l'accélération nécessaire de la transition écologique.

En cela, les nœuds à démêler et les points de tensions à résoudre en matière de justice sociale et d'acceptabilité sont importants tant sur la mobilité, que sur le logement ou encore l'alimentation par exemple. Ils le sont d'autant plus pour les citoyens les plus pauvres qui, au quotidien, doivent choisir entre manger, se chauffer, se déplacer ou se soigner.

Il y a quelques mois, le gouvernement annonçait travailler à la fois sur la planification écologique et sur le Pacte des Solidarités, nouveau cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, les organisations du Pacte du Pouvoir de vivre appellent le gouvernement et les parlementaires à agir vite et fort sur 4 enjeux clés qui touchent chacun de nous au quotidien :

- › La mobilité et en particulier les zones à faibles émissions.
- › L'alimentation.
- › Le logement.
- › L'accès aux services du quotidien.

Pour construire et mettre en œuvre les solutions pour répondre à ces enjeux, la crise démocratique nous freine. Mais nous devons continuer à agir : il existe des voies de passages, à construire et à anticiper, pour que les plus modestes non seulement ne soient pas pénalisés par la transition mais bénéficient directement de ses impacts positifs au quotidien.

① MOBILITÉ ET ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS : LES SOLUTIONS POUR CONJUGUER SANTÉ, CLIMAT ET JUSTICE SOCIALE

CONSTAT

La mise en place des zones à faibles émissions (ZFE) s'accélère, notamment grâce à la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) puis la loi Climat. Ces zones interdisent progressivement l'accès à certains véhicules selon leur motorisation et leur première année de mise en service (vignettes crit'Air). En 2025, 44% de la population française sera concernée.



Leur mise en place répond à un enjeu de santé publique majeure. En France, 48 000 personnes meurent tous les ans à cause des pollutions aux particules fines. Or les populations les plus pauvres sont aussi les plus vulnérables à la pollution de l'air, d'une part parce qu'elles sont souvent plus exposées et d'autre part parce qu'elles ont moins de possibilité de s'extraire de ces zones polluées.

A Paris, les habitants les plus pauvres risquent 3 fois plus de mourir d'un épisode de pollution que les habitants les plus riches (Deguen et al, 2015).

Sur la mobilité comme sur les autres dimensions de la transition écologique, il est essentiel de faire participer systématiquement les familles vivant en situation de grande pauvreté pour bénéficier de leur savoir-faire et prendre les décisions qui ne se retournent pas contre elles concernant les politiques d'adaptation et d'atténuation des crises écologiques.

Par ailleurs, la mobilité du quotidien est construite autour de la voiture individuelle. En plus des conséquences sanitaires, cette dépendance a des conséquences lourdes sur :

- ✓ Le climat : le transport pèse pour 30% des émissions de GES et la voiture en est responsable de la moitié.
- ✓ Les inégalités sociales : pour 9 millions de français la voiture devient un piège lié à une trop forte dépendance et induit de nombreux renoncements (à l'emploi, la santé,...)¹.

PROPOSITIONS

Les ZFE ont cristallisé les oppositions depuis le début de l'année. Leur mise en place est nécessaire mais elle doit être pleinement organisée et planifiée. Elle doit aussi être articulée avec des mesures de justices sociales.

¹ Baromètres de la mobilité du quotidien FNH / Wimoov 2022 : <https://barometremobilités-quotidien.org/index.php/chiffres-cles-2022/>

1 UNE TARIFICATION UNIQUE ET ATTRACTIVE : POUR UN TICKET MOBILITÉ DURABLE

Pour le Pacte du Pouvoir de Vivre, il est nécessaire d'instaurer en France un ticket mobilité durable permettant aux citoyens d'accéder à l'ensemble de l'offre de transport collectif. Concrètement, il s'agit de mettre en place une formule d'abonnement aux transports collectifs régionaux en s'inspirant de ce qui a déjà été mis en place en Allemagne et dont les premiers retours d'expériences confirment la pertinence environnementale et sociale.

Alors que les initiatives de tarification innovantes se multiplient dans les pays européens pour rendre plus accessibles les transports collectifs, le ministre des Transports, a annoncé vouloir rendre opérationnelle la mise en place d'un ticket unique pour les transports en commun sous deux ans. Au-delà de la faisabilité technique, la question de son accessibilité et de son efficacité est centrale. Afin de répondre aux enjeux de mobilité du quotidien, cette formule d'abonnement pourrait prendre la forme d'un ticket mobilité durable mensuel permettant d'accéder à l'ensemble de l'offre de transport en commun et de train du quotidien (TER et Intercités). L'abonnement serait disponible auprès d'une autorité organisatrice de la mobilité et se présenterait sous la forme QR code présentable en cas de contrôle. La différence entre le coût actuel de l'abonnement de transport et le coût de cette offre serait compensée par l'Etat.

Afin de s'assurer que ce ticket mensuel soit accessible à toutes et tous tout en limitant le coût financier pour l'Etat, il est proposé d'introduire deux tarifs distincts. Un tarif de 60€ pour les personnes en emploi, qui serait ramené à 30€ après prise en charge par l'employeur de la moitié des frais de transport en commun. Un second tarif, plus faible voire gratuit, pourrait être proposé à l'ensemble des personnes hors emploi, y compris aux personnes sans titre de séjour qui bien souvent travaillent mais ne conduisent pas.

2 RENFORCER LE MALUS AU POIDS DES VÉHICULES POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE

Le Pacte du Pouvoir de Vivre propose de renforcer le malus au poids des véhicules pour plus de justice sociale et climatique. Il s'agit de rééquilibrer la mise en place des ZFE par l'élargissement du malus au poids. Aujourd'hui appliqué aux véhicules de plus de 1800 kg, nous proposons de le ramener à 1300 kg étant donné que la moyenne du poids des SUV est de 1300 kg.

S'il n'est pas réservé aux ZFE, le malus poids permettrait malgré tout de rééquilibrer la balance de justice sociale et de créer une recette nouvelle permettant de financer l'accompagnement des populations précaires les plus touchées par les ZFE. A terme, il pourra être utile de voir comment faire évoluer la vignette Crit'Air pour intégrer un critère poids.

En effet l'acceptabilité sociale des ZFE est une donnée essentielle de leur mise en place. Pour cela, il faut plus de justice et notamment sur les véhicules autorisés ou non à entrer dans les zones.

Par exemple un SUV Crit'air 1, véhicule lourd donc très émetteur de gaz à effet de serre, acheté il y a 5 ans ne sera pas concerné par les ZFE avant 2030 au plus tôt alors qu'une petite voiture légère de 2010 diesel sera potentiellement concernée en 2025.

Donc d'un point de vue sanitaire, le SUV est considéré meilleur mais il est plus impactant pour le climat. Un SUV consomme environ 15% de plus qu'une voiture standard. Les SUV ont constitué, ces 10 dernières années, la 2ème source de croissance des émissions de CO2 françaises, selon le WWF France.

3

POUR SUIVRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES ALTERNATIVES À LA VOITURE

Ce chemin de transition vers un autre modèle de mobilité nécessite le développement massif et durable des investissements dans les transports collectifs ainsi que le vélo. L'annonce par Elisabeth Borne d'un plan d'investissement de 100 milliards d'euros d'ici 2040 est une bonne chose.

En revanche, le ferroviaire n'est pas la seule alternative qu'il faut développer. Il serait nécessaire de planifier l'ensemble des investissements sur le quinquennat, notamment via l'économie sociale et solidaire, avec :

- ✔ Un soutien financier de 2,5 milliards d'euros pour accélérer le développement des transports en commun, soit un financement annuel de 500 millions d'euros sur 5 ans.
- ✔ Un nouveau plan national vélo national doté d'un budget d'investissement de 3 milliards d'euros sur le quinquennat (hors budget d'investissement des collectivités) pour garantir un développement rapide et homogène du vélo sur tout le territoire.

② RÉNOVATION : INSTAURER LE ZÉRO RESTE À CHARGE ET DÉPLOYER LE TIERS INVESTISSEMENT

CONSTAT

En 2022, 700 000 logements ont été rénovés via le dispositif Ma Prime Renov. Mais ces rénovations ne permettent pas de résoudre le triple enjeu - écologique, sanitaire et social - de la précarité énergétique puisqu'elles concernent surtout des petits gestes (changement de fenêtres, pompes à chaleur) et non pas des rénovations globales et performantes, seules à même de répondre aux défis.



Le coût d'une rénovation globale peut s'élever à 70 000 euros pour une maison particulière, et autour de 25 000 euros pour un logement en copropriété. Les restes à charge, en particulier pour les plus modestes, restent de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'euros : **35 % de reste à charge en moyenne pour les ménages "très modestes" selon le barème de l'ANAH, 55 % pour les ménages "modestes"**. Autrement dit, la rénovation est encore financièrement inaccessible pour ceux qui en ont le plus besoin. Parallèlement, la rénovation globale interroge quant à la capacité des filières à répondre à l'instant à l'ampleur des besoins.

Dans un contexte où les prix de l'énergie ont augmenté de 28% entre 2021 et 2022, l'urgence est d'autant plus importante. La précarité énergétique concerne déjà plus de 12 millions de personnes.

Nous assistons aussi à un triple échec : climatique puisqu'on ne réduit pas les émissions liées au logement (18% des GES), économique car on ne réduit pas la facture des ménages, et social car on perpétue la précarité énergétique et accentue les inégalités sociales et sanitaires.

PROPOSITIONS

Pour le Pacte du Pouvoir de Vivre, il est tout d'abord nécessaire d'aller plus loin que la simple révision des ciblage ou l'augmentation des fonds dédiés à Ma Prim'renov et Ma Prime renov'sérénité.

Il est en réalité plus qu'urgent de déployer à la fois:

- ✓ Un service public d'accompagnement et de séquençage de travaux de rénovation efficaces et adaptés aux enjeux de la transition écologique juste (décarbonation et adaptation): un gain significatif obtenu sur la facture énergétique, des conditions de vie améliorées en période de froid et de fortes chaleurs.
- ✓ Un accompagnement financier adapté en fonction du revenu du ménage.

1 POUR UN ZÉRO RESTE À CHARGE POUR LES MÉNAGES TRÈS MODESTES ET MODESTES

Pour le Pacte du Pouvoir de vivre, il est nécessaire de faire évoluer les aides existantes pour rendre prioritaires la réalisation et le séquençage de travaux complets et performants chez les personnes les plus pauvres, grâce à un accompagnement suffisant et un reste à charge nul.

Pour cela, un abondement des aides au regard des réalités de chantier de rénovation et des capacités financières des ménages doit être réalisé. Nous proposons que les plafonds de travaux et pourcentage d'aides soient relevés, et ce même dans le diffus en dehors des opérations programmées par la collectivité, et tiennent compte des évolutions du prix de la main d'œuvre et des matériaux de construction.

Afin de viser un reste à charge zéro des ménages très modestes et modestes, les plafonds de travaux en maison individuelle doivent pouvoir être portés à 70 000 euros (prix correspondant à la rénovation performante d'une passoire thermique dégradée), ainsi qu'à 40 000 euros en copropriété, et au-delà si le logement comporte des problématiques de salubrité et d'insécurité, avec des pourcentages de subvention allant jusqu'à 100 % de prise en charge.

Les aides financières doivent permettre dans le même temps de couvrir l'ensemble des coûts réels sur le volet financier, administratif, technique et social.

En conséquence, il est nécessaire à la fois :

- ✓ De redéployer Maprimrenov' vers les ménages très modestes et modestes tout en finançant des travaux de rénovation globale, séquençés dans le temps le cas échéant;
- ✓ De renforcer l'investissement public en la matière pour répondre à l'ampleur des besoins. Autrement dit, le montant des crédits alloués à MaPrimeRenov' (dont Sérénité, hors certificat d'économie d'énergie) devrait atteindre 9 milliards d'euros par an a minima.

2 POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TIERS INVESTISSEMENT POUR MASSIFIER LA RÉNOVATION GLOBALE POUR LES MÉNAGES MOYENS

Le Pacte demande :

- ✓ Le déploiement du tiers financement pour l'ensemble des ménages afin de faciliter l'impulsion des travaux de rénovation globale et de garantir leur qualité.
- ✓ Le déploiement du tiers investissement pour les ménages qui risquent de basculer dans des difficultés financières.

Que ces deux modèles, en particulier le tiers investissement, ne puissent se déployer qu'en s'appuyant sur des fonds suffisants, en articulant fonds publics et banques publiques d'investissement.

Introduit par la loi ALUR, le tiers financement est un outil permettant de favoriser la massification des travaux de rénovation énergétique globale et performants, pour l'ensemble des profils de ménages (y compris modestes, précaires, âgés...).

Ce modèle économique est intéressant sur plusieurs points :

- ✓ **Il permet de proposer une offre intégrée**, en organisant le financement des travaux, incluant une gestion technique et opérationnelle du projet, en assurant la qualité de la conception du projet, la réalisation des travaux, ainsi que le suivi post travaux (optimisation des équipements, modifications des comportements, etc.).
- ✓ **Il peut permettre d'organiser le préfinancement des travaux**, ce qui permet aux ménages de s'affranchir du frein de payer les artisans pour engager le chantier. Il est alors possible d'organiser et d'échelonner le remboursement de la dette en s'appuyant en partie sur les ressources dégagées par la réduction des factures énergétiques post travaux.

Le tiers financement permet donc de lever une partie des difficultés de financement puisqu'en garantissant la qualité du projet de rénovation et en permettant de faciliter l'identification et l'articulation de toutes les ressources disponibles (prêt bancaire, subvention, etc.), il permet d'accroître la capacité d'endettement du ménage et de mettre en œuvre des travaux plus efficaces énergétiquement.

Le tiers investissement est un cas particulier du tiers financement. Dans ce cas précis, le propriétaire ne s'endette pas lui-même : c'est le tiers investisseur qui finance et qui se rembourse grâce aux économies d'énergie générées par les travaux. Le fait de dédier ce gain au remboursement du tiers investisseur exclut d'un tel dispositif les ménages très modestes et modestes, dont tout gain en pouvoir d'achat est indispensable pour mieux vivre au quotidien. Un tel dispositif pourrait toutefois viser des ménages qui risquent, à défaut de mener des travaux de rénovation thermique, de basculer et de rencontrer des difficultés financières.

Ces tiers financement/investissement ont montré leur efficacité mais il n'existe aujourd'hui en France que 7 sociétés, soutenues en majorité par des collectivités territoriales.

③ ALIMENTATION : LA RESTAURATION COLLECTIVE COMME AMORTISSEUR SOCIAL ET ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONSTAT

Entre janvier 2022 et janvier 2023, les produits alimentaires “premiers prix” ont augmenté de plus de 20%. La précarité alimentaire s'accroît et, avec elle, les conséquences sanitaires et sociales se font de plus en plus lourdes : maladies chroniques, malnutrition, isolement social... Déjà en 2015 on estimait que 8 millions de français était en situation d'insécurité alimentaire et des millions sont obligés de se rendre à l'aide alimentaire pour se nourrir.



La filière de la restauration collective n'a pas été épargnée par cette augmentation du prix des denrées alimentaires : l'inflation y est estimée en moyenne à 15%. Conséquence : une baisse de l'approvisionnement en produits biologiques et de nombreux parents qui ont vu le tarif des repas des cantines scolaires de leurs enfants augmenter. Or, dans un contexte non inflationniste, la fréquentation des cantines scolaires par les milieux précaires était déjà moins importante que les enfants issus des milieux les plus aisés.

Dans le même temps, avec 3,8 milliards de repas servis par an, la restauration collective en France est un formidable levier de la transition des systèmes agricoles et alimentaires et un outil de prévention contre la précarité alimentaire.

PROPOSITIONS

1 FAIRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE UN AMORTISSEUR SOCIAL ET UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ✓ **Le Pacte du Pouvoir de vivre propose tout d'abord de généraliser les mesures de tarification sociale dans la restauration scolaire en renforçant le soutien de l'Etat aux collectivités, et étudier son automatiser pour éviter le non-recours en milieu scolaire.**

Le Pacte demande ainsi un premier rapport pour renseigner les dispositifs d'accessibilité financière en restauration scolaire (cantine à 1 euro, tarification sociale, bourses) proposés sur l'ensemble du territoire, pour les niveaux primaires, collèges et lycées, dans une approche d'égalité territoriale.

- ✓ **Le collectif demande ensuite un soutien exceptionnel pour l'achat de produits biologiques dans la restauration collective. Il s'agit d'une aide d'urgence pour l'ensemble des restaurants collectifs publics et privés (en gestion directe ou concédée) pour continuer à proposer une offre de produits biologiques à leurs convives face à la hausse des prix de l'alimentation.**

Dans le contexte de flambée des prix, les produits de l'agriculture conventionnelle - moins chers - sont privilégiés au détriment de l'agriculture biologique, pourtant meilleure pour la santé et pour la préservation de la biodiversité. Seulement 6,6% des produits consommés en restauration collective publique étaient d'origine biologique en 2021, alors que la loi Egalim fixait l'objectif de 20% au 1er janvier 2022. Les conséquences en termes de revenus et de structuration de filières durables en France sont dramatiques. Soutenus à hauteur de 20 centimes par repas, les gestionnaires, en gestion directe ou concédée, de restaurants collectifs (prisons, hôpitaux, EHPAD publics, restaurants administratifs, crèches, écoles, collèges, lycées, CROUS...) pourront continuer à intégrer dans leurs achats des produits d'origine biologique. Le montant global nécessaire estimé est de 20 centimes par repas pour 2,830 milliards de repas par an, soit une enveloppe totale de 566 millions d'euros.

- ✓ **Pour le Pacte, il est ensuite nécessaire d'élargir la prime à l'investissement en restauration collective pour l'équipement ou encore la formation visant à proposer des repas composés de produits de qualité, frais, locaux et respectueux de l'environnement.**

En 2021, le plan de relance avait permis une aide de 50 millions d'euros. Si l'intention de cette disposition était la bonne, le ciblage l'était moins. Deux ans après son ouverture, seulement 1700 communes, soit 15% des communes ciblées, y ont fait appel pour leur restauration scolaire. Il faut conserver cette mesure du plan de relance et l'élargir à d'autres acteurs, en ouvrant la possibilité aux plus grandes villes (en charge du scolaire, petite enfance), aux départements (collèges) et aux régions (lycées) mais aussi à d'autres types d'établissements, dont l'Etat a la responsabilité, d'en bénéficier comme les hôpitaux, les universités, les EHPAD ou les prisons. Par conséquent, le montant de soutien doit être augmenté à hauteur de 100 millions d'euros.

- ✓ **Le Pacte propose de soutenir la mise en place de davantage de menus végétariens en restauration collective, facteur d'inclusivité des publics en plus d'être une réponse face aux enjeux climatiques.**

2 AMÉLIORER LE FONDS D'AIDE ALIMENTAIRE DURABLE [PROGRAMME MIEUX MANGER POUR TOUS]

Ce fonds marque de premières avancées pour la transformation des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire. Il devra aller plus loin au fil des années. L'objectif est que les personnes bénéficient d'un accès autonome et non stigmatisant à une alimentation de qualité en assurant notamment que le volet de soutien à d'autres dispositifs que l'aide alimentaire en nature (soit le volet local par rapport au volet national du fonds) soit revalorisé. Le Pacte demande également à ce que davantage de fonds soient alloués à l'animation pour la participation des personnes concernées aux projets et/ou dynamiques collectives engagées.

Enfin le fonds doit aussi pouvoir financer des projets nationaux, portés par des têtes de réseau, pour leur travail d'accompagnement au développement d'initiatives locales alimentaires alternatives qui ont besoin aujourd'hui d'appui en expertise, de mise en réseau et de mutualisation. Ceci doit venir en complément et non se substituer aux soutiens accordés directement à ces initiatives au niveau local. C'est en effet cette complémentarité des niveaux nationaux et locaux qui permettra une vraie transformation durable de l'aide alimentaire.

3 RECONNAÎTRE LA MISSION ALIMENTATION DES CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Le collectif demande que soit reconnue la mission alimentation des centres d'hébergement d'urgence et que soit ainsi augmentés leurs financements pour des prestations alimentaires à la hauteur des besoins. Il s'agit de faire en sorte que des repas de qualité soient proposés aux personnes.

④ RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES DU QUOTIDIEN GRÂCE À L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ

CONSTAT

Lorsqu'on est pauvre, acheter du gros électroménager (machine à laver ou lave vaisselle par exemple) est souvent inabordable. Leur réparation, pour les matériels les plus anciens, peut par ailleurs coûter très cher. Pour les personnes malades et âgées, il en est de même pour les dispositifs médicaux contre la perte d'autonomie (les lits par exemple). Pourtant, au quotidien, ces matériels ne procurent pas qu'un confort de vie : c'est de la pénibilité en moins, du temps gagné et in fine une vie plus digne.



PROPOSITIONS

Se pose alors la question de la manière de concilier accès à ces biens nécessaires au quotidien et écologie. Comment rendre disponible ces matériels notamment aux plus pauvres, en ne promouvant pas la surconsommation ?

Le Pacte du Pouvoir de Vivre propose la mise en place d'une expérimentation qui s'appuie sur l'économie de fonctionnalité. L'idée est de mettre à disposition à des ménages aux revenus modestes, des matériels de gros électroménagers ou des dispositifs médicaux contre la perte d'autonomie, pour lesquels l'achat d'un matériel neuf ou d'occasion est difficilement accessible. Ce service serait accessible en échange d'un loyer mensuel modique, qui inclut la mise à disposition et l'entretien.

Cette expérimentation intégrerait par exemple les facteurs suivants :

- ✓ La mise à disposition d'appareils reconditionnés.
- ✓ Un contrat d'entretien de quatre ou cinq ans renouvelables.
- ✓ Un loyer mensuel modique (entre 6 et 10€ ?) pour les personnes aidées, comprenant la mise à disposition et l'entretien.
- ✓ Une formation préalable à l'entretien de la machine au moment de la mise en service.
- ✓ Un changement de matériel au cours du contrat si celui-ci s'avérait non réparable dans de bonnes conditions.

Cet objectif va de concert avec le développement de certains « métiers de l'environnement » (réparation, réemploi, agroécologie, écologie urbaine, etc.) notamment car ils permettent, en plus d'accélérer la transition écologique, de faire travailler des personnes en difficulté, éloignées voire parfois très éloignées de l'emploi, notamment via des contrats d'insertion. Les pouvoirs publics doivent s'engager clairement comme soutiens des acteurs du réemploi solidaire, notamment via des campagnes de communication publique.

⑤ ÉVALUER LES FINANCES PUBLIQUES : POUR UN BUDGET VERT ET SOCIAL

La France évalue chaque année ses finances publiques à l'aune de leurs impacts sur le climat afin d'éclairer les parlementaires et la société civile sur les effets des choix budgétaires qui sont faits. La transition écologique implique le bouleversement de certains équilibres socio-économiques, et dont les conséquences doivent être anticipées au mieux au moment de l'examen du budget de l'Etat.



Pour le Pacte du pouvoir de vivre, il est nécessaire que le volet écologique de l'analyse des impacts du budget de l'état soit enrichi d'un volet social. Celui-ci viserait à évaluer ex-ante l'impact du budget sur les inégalités socio-économiques au sein de la population. Cela nous permettrait de pouvoir comprendre les effets croisés climatiques et sociaux des mesures budgétaires.

Ce rapport devrait contenir :

- ✔ Une présentation de l'impact de toutes modifications concernant les impôts ou prestations sociales au moment de la présentation du budget de l'année qui pourrait affecter le revenu disponible réel des ménages.
- ✔ Une présentation détaillée pour chaque prélèvement obligatoire et/ou prestations sociales, quand l'impact budgétaire est supérieur à 50 millions d'euros.
- ✔ Une présentation de l'impact de l'ensemble des modifications concernant les impôts et prestations sociales proposées dans le cadre des projets de loi de finances et des projets de loi de financement de la sécurité sociale depuis le début du mandat législatif et affectant le revenu disponible réel des ménages, hors effet de comportement.
- ✔ Une analyse de l'impact de l'ensemble des propositions ci-dessus au regard de l'évolution des inégalités: les 10 % des ménages les plus pauvres, les 40 % des ménages les plus pauvres, les 10 % des ménages les plus riches, les 1 % des ménages les plus riches, via la publication de ratios.
- ✔ Une analyse de l'impact de l'ensemble ci dessus au regard des objectifs de développement durable (ODD)
- ✔ Une analyse complémentaire de l'impact des mesures proposées dans le cadre du budget de l'Etat de l'année sur l'accès aux droits fondamentaux des ménages les plus pauvres.
- ✔ Une analyse complémentaire de l'impact des mesures proposées dans le cadre du budget de l'Etat depuis le début du mandat législatif sur l'accès aux droits fondamentaux des ménages les plus pauvres.



PACTE DU POUVOIR DE VIVRE

CONTACT :

✉ amandinelebreton@pactedupouvoirdevivre.fr

RENDEZ-VOUS SUR :

🌐 pactedupouvoirdevivre.fr

📌 @pouvoirdevivre